

# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

## Protection Judiciaire de la Jeunesse

### Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 9 mars 2010

### **La circulaire mobilité des corps PJJ vient de paraître !**

#### **Les pressions sur les personnels des corps communs se multiplient !**

**Le SNPES-PJJ appelle l'ensemble des personnels à être en grève le jeudi 11 mars.**

La circulaire de mobilité des corps PJJ est parue lundi 8 mars. Comme nous l'avions annoncé, elle entérine une nouvelle vague de fermetures de postes et de services justifiées selon notre administration par la RGPP. Notre direction en rajoute avec le recentrage au pénal et la mise en place des circulaires sur la réorganisation territoriale et des services et celle sur les activités de jour.

De plus, à ces fermetures affichées dans la circulaire s'ajouteront les postes qui seront fermés lors du déroulement des CAP lorsqu'un agent libérera un poste (mobilité, retraite...).

Dans les directions territoriales, les personnels administratifs et techniques subissent des pressions et des chantages à l'emploi. De même dans les services d'insertion de nombreux postes seront supprimés ou redéployés sur les autres services (pour le D2A). D'autres services sont également touchés. L'Administration tente alors de saisir l'occasion de ces fermetures de postes pour choisir les personnels qui doivent rester et ceux qui doivent partir.

Elle mise sur des départs volontaires et anticipés par les personnels eux-mêmes afin d'éviter d'octroyer aux agents les droits inhérents au redéploiement (priorité régionale et éventuelle prime de redéploiement).

**La mobilisation du jeudi 11 mars doit être l'occasion de réaffirmer notre exigence de gel des restructurations au 1/01/2010, d'information et de respect des droits des personnels.**

Le Bureau National du SNPES-PJJ/FSU appelle les personnels grévistes et les sections syndicales à se rendre nombreux dans les DT ou les DIR pour exiger la lisibilité des funestes projets de l'AC, cela implique:

- la liste des postes qui seraient fermés au 31 août 2010 par structure et par corps et le nom des personnels ciblés par ces redéploiements
- que les personnels visés par un redéploiement se voient notifier par écrit la fermeture de leur poste et la procédure inhérente
- que les critères de choix pour garder sur place tel ou tel agent soient communiqués aux agents concernés et aux représentants syndicaux qui les accompagnent. Le SNPES-PJJ a obtenu que les critères CAP et une éventuelle prise en compte des situations individuelles soient utilisés pour limiter les choix arbitraires de l'Administration. Une circulaire aux DIR doit être faite en ce sens par l'AC.

Le SNPES-PJJ/FSU conseille vivement aux agents visés par un redéploiement de se mettre en relation avec les sections syndicales afin d'être accompagnés en entretien et ainsi de permettre une harmonisation des procédures, garantie d'un traitement équitable pour tous.